

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 478 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : ECHCHERKI Omar

Date de naissance : 1945

Adresse : même AG98881

Tél. : 0522911581 Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Meryem BERNY BRITE
Ophtalmologue
7ème Etage 5 Rue Annabé F - 20000
Angle Rd. d'Anfa-Casablanca

Date de consultation : 08 MARS 2024

Nom et prénom du malade : OUNCHANE Ach. Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : AFFECTION OCULAIRE

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie:

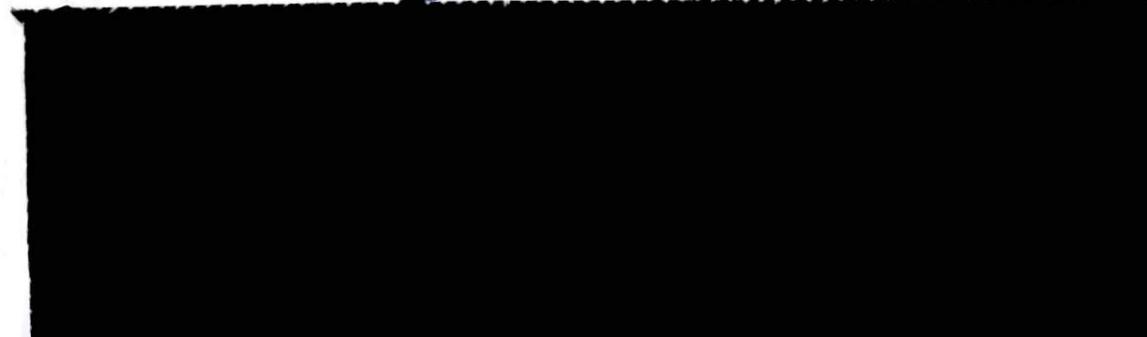
En cas d'accident préciser les causes et circonstances:

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous-pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 22/3/24

Signature de l'adhérent(e) : 1402



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 MARS 2024	09		60	DR. ABDERRAHMANE BEN AHMED AL MOKHTAR RUE AHMED AL MOKHTAR BP 3533 BISKRA TUNISIE TÉL: 075 23 31 300 MOB: 075 23 31 300 E-MAIL: DR.BISKRA@GMAIL.COM

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL-CHALAK Dr. Docteur en Pharmacie Sébastien OUES AV. Oues Casablanca Tel/Fax: 05 24 50 00 00 ICE : 00155	28/3/24	907,62

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

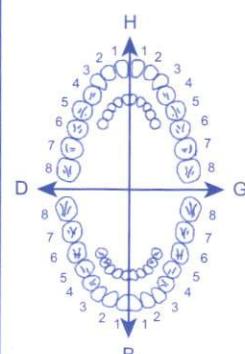
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



مصحة طب و جراحة العيون المسيرة
Clinique Ophtalmologique AL MASSIRA

Casablanca, Le 08 MARS 2024

Docteur

Dr. Meryem BERNY BRITEL
Ophtalmologiste

7ème Etage 5 Rue Ahmed Al Mokri
Angle Bd. d'Anfa-Casablanca

Name: OUCHANE Aicha

PHARMACIE AL OUARD
S CHALAK H. Nasser
Docteur en Pharmacie
55 Av Oues Sebti - El Oulfa
Tél/Fax: 05 22 94 86 08
Casablanca
ICE: 001541488000057

Carte de 3 mois
Meryem BERNY BRITEL

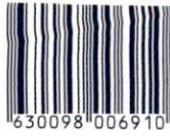
7ème Etage 5 Rue Ahmed Al Mokri
Angle Bd. d'Anfa-Casablanca
Clinique Ophtalmologique
AL MASSIRA

زنقة أحمد المقربي - زاوية شارع أنفا - حي راسين - الدرالبيضاء

5, Rue Ahmed Al Mokri, Angle Boulevard Anfa, Quartier Racine - Casablanca

الهاتف : 05 22 94 86 10 - Fax : 05 22 94 86 08

E-mail : ophtalmomassira2013@gmail.com



Numéro de lot
Date d'expiration

261023
11.2026

129,90DHS
P.P.C:

زولا®

Xola®

Lot: AL 0263

Fab: 10 23

Exp: 10 25

PPV: 89 DH 00



زولا®

Xola®

Lot: AL 0263

Fab: 10 23

Exp: 10 25

PPV: 89 DH 00

Lot: AL 0263

Fab: 10 23

Exp: 10 25

PPV: 95 DH 20



زولا®

Xola®

Lot: AL 0263

Fab: 10 23

Exp: 10 25

PPV: 89 DH 00



زولا®

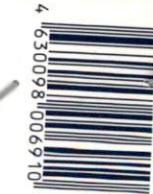
Xola®

Lot: AL 0263

Fab: 10 23

Exp: 10 25

PPV: 95 DH 20



Numéro de lot
Date d'expiration

100323
04.2026

PPC:
129,90DHS

زولا®

Xola®

Lot: AA 0138

Fab: 11 22

Exp: 11 24

PPV: 95 DH 20

زولا®

Xola®

Lot: ZB 0218

Fab: 11 22

Exp: 11 24

PPV: 95 DH 20

